

9

RENDRE LES TERRITOIRES PLUS RESILIENTS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'essentiel

Les risques climatiques concernent potentiellement six Français sur dix. Les territoires français sont exposés à des aléas climatiques croissants : inondations ou submersions marines, tempêtes, mouvements de terrain, érosion côtière, feux de forêt... La France est le pays d'Europe qui connaît le plus de dégâts liés au dérèglement climatique depuis 20 ans, causant en moyenne chaque année 1 120 décès. Un grand plan d'infrastructures au service de la protection des citoyens et des territoires est nécessaire. En parallèle, un programme de travaux pour la protection du milieu naturel (remise en état) et la préservation de la biodiversité doit être enclenché. Dans ces domaines, le coût de l'inaction est largement supérieur aux investissements à consentir.

Les aléas climatiques et risques naturels ont causé en moyen 1,9 Md€ de dégâts par an en France

17 millions de Français sont exposés au risque inondation

53% des français définissent la « ville de demain » comme « ville qui remet la nature au cœur de la ville » (1er critère cité comme attendu)



Quel plan de transformation pour rendre les territoires plus résilients au changement climatique ?

Le dérèglement climatique explique en partie la récurrence des événements extrêmes (inondations, submersions marines, tempêtes, sécheresse, risque sismique) constatés depuis 25 ans et l'accroissement des dommages subis : ceux-ci sont estimés par la Fédération Française de l'Assurance (FFA) à 48 Mds € soit 1,9 Md€ par an en moyenne. Sur la base des projections au cours des 25 prochaines années, les dégâts liés aux risques naturels pourraient augmenter en moyenne de 1,75 Md€ par an. Cette hausse est liée à trois facteurs selon la FFSA : l'enrichissement global du pays et du patrimoine, le changement climatique, un aménagement du territoire défavorable. Avec de telles perspectives, investir dans des infrastructures de protection et d'atténuation de ces événements est plus que jamais nécessaire.

Axe 1 : Protéger les territoires contre les aléas climatiques

17 millions de Français sont exposés au risque inondation tandis que 20% des côtes françaises sont soumises aux risques d'érosion avec la montée du niveau des mers qui entraîne des phénomènes de submersion de plus en plus fréquents. Face à ces problématiques, les infrastructures permettent d'adopter une logique d'adaptation et de limitation des dégâts, tant économiques qu'humains.

- Abonder le fonds de prévention des risques naturels majeurs (fonds Barnier). Ce fonds, actuellement alimenté par un prélèvement sur les cotisations d'assurance habitation et automobile, permet de mobiliser environ 200 millions d'euros par an. Avec la récurrence accrue des phénomènes climatiques, il est de plus en plus sollicité.
- Lancer un nouveau Plan digue pour la protection du littoral et lutte contre les inondations : le plan submersion rapide (2011-2016) lancé après la tempête Xynthia a permis de lancer 600 km de projets d'endiguement pour un total d'1,7 Md€ d'investissements. Un nouveau plan d'une envergure comparable serait nécessaire pour faire face aux enjeux de l'érosion littorale.

Axe 2 : Préserver les milieux naturels et la biodiversité

En parallèle des mesures de protection permettant de limiter l'impact des risques naturels, agir en amont sur les écosystèmes naturels améliore la résilience des territoires. Rivières, fleuves, plans d'eau, milieux humides, estuaires, milieux littoraux et eaux souterraines sont autant d'alliés pour réduire l'impact des risques naturels. Ils jouent un rôle majeur dans la régulation du climat puisqu'ils permettent de retenir l'eau, nous protégeant ainsi des crues et des sécheresses. En ville, il devient essentiel de faire de la nature un élément structurant de l'aménagement des aires urbaines. Pour répondre aux enjeux autour de la préservation de la biodiversité, plusieurs actions peuvent être envisagées :

- Restaurer 25 000 km de cours d'eau d'ici 2022 grâce à un plan national de revitalisation des rivières et au soutien financier des Agences de l'eau. Les cours d'eau les plus sensibles doivent être préservés de toute artificialisation.
- Lancer un plan « continuités écologiques » : les infrastructures peuvent désormais être considérées comme vectrices de biodiversité et de protection de la nature, avec les « trames vertes et bleues » (réservoirs et corridors écologiques). Au-delà, les infrastructures ont pour impératif de s'adapter aux environnements qu'elles traversent.
- Développer la place de la nature en ville par des politiques en faveur de la biodiversité du national (stratégie biodiversité 2030) au local : la dynamique de retour de la biodiversité en ville peut être accélérée par des aménagements permettant le retour de la nature en ville. Des financements dédiés (AFB, CDC, fonds européens) doivent être mobilisés par exemple en développant des espaces verts et aquatiques qui répondent à la fois aux besoins des habitants et sont efficaces pour la biodiversité. Ce sont également des aménagements particulièrement efficaces pour lutter contre les îlots de chaleur, la pollution de l'air ou la gestion de l'eau (pollutions, inondations...).